

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 2 (1910)  
**Heft:** 5

**Rubrik:** Mouvement syndical international

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 09.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

ments, dont la diversité et le grand nombre exige relativement beaucoup de temps et d'efforts.

\* \* \*

La situation dans les autres branches d'industrie et dans les autres métiers sera expliquée dans le prochain numéro. Nous devons nous borner pour cette fois, à signaler qu'à l'exception des fédérations des ouvriers des arts graphiques et de celles des cheminots, toutes les fédérations syndicales en Suisse sont actuellement fortement engagées dans de nombreux mouvements et conflits et que, dans le bâtiment, dans l'industrie textile, dans l'industrie chimique et dans l'horlogerie, il est encore très difficile d'obtenir des améliorations matérielles pour les ouvriers. Par contre, si à ce propos les ouvriers de l'industrie du bois, ainsi que les ouvriers qualifiés de l'alimentation se trouvent dans une meilleure position, nous constatons que dans la métallurgie les difficultés deviennent toujours plus grandes quand il s'agit de faire passer des soi-disant revendications de principe, comme, par exemple, des conventions de travail fixant un salaire minimum et la réduction des heures de travail en dessous de 57 heures par semaine.



## Congrès.

### Union suisse des lithographes.

La XXI<sup>me</sup> assemblée des délégués de cette fédération eut lieu les 27 et 28 mars (Pâques) à l'Hôtel de « l'Arquebuse », à Genève. 25 délégués représentant 12 sections avec 685 membres étaient présents. L'ordre du jour indiquait comme point principal la révision des statuts et règlements de la fédération, devenue inévitable par l'inscription de la fédération dans le registre du commerce. On profita de cette révision de la constitution pour fixer de nouveau le montant des secours des différentes institutions de secours de la fédération. En cas de maladie, les membres retireront dorénavant fr. 4.50 par jour. La proposition de payer aux malades capables de travailler une partie des frais de médecin et de pharmacie, tel que c'est la règle chez les typographes pour des cas bien déterminés, fut repoussée. La caisse de chômage payera 3 fr. par jour. L'indemnité en cas de déménagement sera de 20 fr. au minimum et de 150 fr. au maximum. Le droit aux secours dans les trois institutions nommées se règle d'après la durée du sociétariat. Les membres en voyage reçoivent une indemnité de 4 ct. par kilomètre. En cas de décès, une somme de 200 à 300 fr. est payée à l'épouse ou aux enfants. Les membres mariés reçoivent 50 fr. en cas de décès de leur épouse. En cas de grève ou de repréailles, le secours journalier est de 4 fr. pour les célibataires et de 5 fr. pour les hommes mariés, plus un secours supplémentaire de 30 ct. par jour pour chaque enfant. Pour contrebalancer ces droits statutaires, les membres payent une cotisation de fr. 1.30 par semaine. L'assemblée des délégués qui a lieu toutes les années une fois décide sur les changements à introduire. Les sections prélèvent en plus une cotisation de 20 à 30 ct. par semaine, pour couvrir les frais de l'administration locale ou d'autres besoins. Parmi les nombreuses propositions et objets de discussion, il y avait un projet de tarif destiné à régler les salaires et conditions de travail. Cependant, le projet ne convenait pas et le comité central fut chargé de faire son possible pour obtenir les améliorations demandées. A la « Fédération des ouvriers auxiliaires des arts graphiques » ainsi qu'au « Parti socialiste suisse » une subvention de 50 fr. chacun fut allouée. Berne fut confirmée comme Vorort et Winterthur désigné comme lieu du prochain congrès. Puis, l'envoi d'un délégué au congrès international des lithographes, qui aura lieu au mois de

septembre de cette année à Amsterdam, trouva l'approbation de l'assemblée.

### Fédération des ouvriers auxiliaires des arts graphiques.

Cette fédération qui englobe non seulement les ouvriers et ouvrières des arts graphiques, mais aussi ceux des fabriques de papier, de cartonnage et de cellulose a tenu sa VIII<sup>me</sup> assemblée des délégués, les dimanche et lundi de Pentecôte. La fédération compte actuellement 950 membres environ qui étaient représentés par 31 délégués. L'Union syndicale, le Typographenbund, les conducteurs de machines et la Fédération des relieurs s'étaient faits représenter par des délégués. L'ordre du jour contenait une assez longue série de questions à liquider par les délégués venus des endroits les plus opposés de la Suisse. Le Vorort, transféré au printemps 1909 de Berne à Zurich, a réussi à réunir un comité central qui a montré beaucoup d'activité. C'est ainsi qu'il proposait à l'assemblée l'introduction du secours de chômage et la création d'une caisse de réserve dont le règlement avait été discuté préalablement dans les sections. Le projet de la caisse de chômage dut être abandonné, parce que les ouvriers des fabriques de papier se refusaient de payer 5 ct. de cotisation de plus par semaine. Par contre, la caisse de réserve fut acceptée et fournira aux membres l'appui matériel nécessaire dans les mouvements ou repréailles. Cette caisse entrera en fonction à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1910. La fédération entretient maintenant une caisse générale, une caisse de réserve, un bureau de placement (gratuit), une caisse de maladie et de décès et une caisse de voyage et de déménagement. La cotisation hebdomadaire est de 30 ct. dans la I<sup>re</sup> classe, de 40 ct. dans la II<sup>me</sup> classe et de 50 ct. dans la III<sup>me</sup> classe. Afin de faciliter le recrutement de nouveaux membres, on a décidé de ne pas exiger de finance d'entrée pendant l'année 1910. La décision prise de déposer les sommes disponibles auprès de l'Union suisse des coopératives de consommation prouve que l'idée des coopératives gagne du terrain. Zurich fut confirmé comme Vorort, et la section de Bâle désigné comme lieu de l'assemblée des délégués de 1911.



## Mouvement syndical international

### Lock-out des travailleurs de l'industrie du bâtiment en Allemagne.

Déjà en 1899, le grand-maître du patronat allemand, *M. le conseiller Felisch*, s'est déclaré publiquement comme chaud partisan d'un lock-out général de tous les travailleurs de l'empire allemand. Depuis, les grands industriels allemands ont souvent eu recours au moyen du lock-out en masse et cela avec des résultats différents. Lorsqu'enfin, l'année passée, le conflit monstre en Suède s'est terminé par un résultat plutôt défavorable (en apparence) aux ouvriers, puisque après la fin du conflit, le gouvernement suédois dota les travailleurs d'une loi spéciale sur les conflits collectifs, loi élaborée dans le sens de nos lois contre la grève, l'envie de lutte qui saisit les meneurs parmi le patronat allemand ne connaissait plus de bornes. Quant aux patrons qui hésitaient encore, parce que moins



solides que les meneurs au point de vue des ressources financières, on put enfin les convaincre de la nécessité de frapper un grand coup en leur rappelant les salaires élevés qu'exigeaient les travailleurs du bâtiment des grandes villes allemandes (65 à 70 pfennigs = 85 à 90 ct. à l'heure) et la journée de 9 heures, éventuellement de 8<sup>3</sup>/<sub>4</sub> heures, que certaines corporations avaient su imposer, grâce à la pression des grandes organisations syndicales.

Il va de soi que les meneurs patronaux se gardaient bien de parler des prix exorbitants des vivres et des loyers, des impôts, des exigences au point de vue de la capacité professionnelle, etc., qui justifient pleinement les quelques améliorations que les travailleurs n'ont du reste jamais niées.

L'idée de pouvoir porter d'un seul coup une grave atteinte au pouvoir des syndicats ouvriers en Allemagne, dont les caisses de résistance avaient passablement grossi depuis 1899, la pensée de jeter les organisations ouvrières hors combat pour longtemps, c'était plus qu'il n'en fallait pour griser même les têtes modérées parmi le patronat. C'est ainsi que l'on s'explique comment environ 20,000 patrons consentirent à jeter sur le pavé d'un seul coup plus de 150,000 travailleurs à partir du 15 avril.

Ces tonnerres de grosses caisses syndicales paraissent non seulement énerver les anarchistes, elles ont en même temps le don de faire perdre le bon sens aux patrons allemands. Il faudrait pourtant débarrasser ces « pots de terre » des ouvriers qui ne contiennent que 15 à 18 millions de marks — pas même pour faire une paye à Guillaume — alors que les patrons disposent facilement de 40 à 50 millions, même davantage s'il le faut.

Bref, malgré que dans l'industrie du bois et en même temps pour la corporation des peintres en bâtiment des conventions étaient conclues, malgré que dans les villes de Hambourg et Berlin des arrangements à l'amiable étaient intervenus ou étaient sur le point d'intervenir entre patrons et ouvriers de l'industrie du bâtiment, la lutte a dû éclater pour la plupart des autres villes.

Pas même l'intervention du gouvernement impérial, qui convoqua les parties en cause à une séance de conciliation pour le 8 avril à Berlin, a pu changer quoi que ce soit aux décisions des patrons. Les appels de la presse modérée à la raison, les préparatifs de défense des organisations ouvrières, tout cela paraît plutôt avoir augmenté l'excitation dans le champ patronal. Les meneurs déclarèrent que c'était le moment ou jamais d'entrer en lutte contre l'organisation ouvrière, qu'il fallait *la lutte à tout*

*prix*. Les raisons invoquées par le patronat pour justifier cette attaque monstre ressortent clairement d'une publication parue ces jours-ci dans les *Posener Neuesten Nachrichten* et que nous traduisons ainsi :

#### Les raisons des parties en cause dans la lutte de l'industrie du bâtiment.

1. Pourquoi la direction de la fédération patronale doit-elle exiger la conclusion d'un contrat général pour tout l'empire ?

Parce qu'elle veut assurer la paix dans l'industrie du bâtiment pour tout l'empire allemand et pendant toute la durée du contrat général.

Parce que l'expérience fut faite à maintes reprises qu'il est impossible de s'assurer la paix par des centaines de contrats spéciaux (établis par profession et par localité), tels qu'ils existaient jusqu'à présent. Les contrats spéciaux ne contiennent aucune disposition permettant à la fédération patronale de supprimer (d'annuler) en même temps tous les contrats particuliers, lorsqu'il arrive à un endroit que les ouvriers commettent une rupture de contrat avant l'échéance de ce dernier.

En d'autres termes, les patrons allemands n'exigent en ce moment rien de moins que la liberté de pouvoir profiter du moindre incident pour décréter un lock-out général, lorsque le moment leur paraît favorable. Que diraient ces messieurs au cas où les ouvriers exigeraient pour eux le droit de rendre responsable toute l'association patronale pour un acte individuel commis par un patron ?

De cette façon, les ouvriers seuls se trouveraient liés par les contrats, car les patrons auraient vite trouvé un prétexte, lorsque le moment leur paraît favorable à la lutte, pour se défaire de tous leurs engagements vis-à-vis des organisations ouvrières.

Les points spéciaux, auxquels les patrons en veulent surtout, se trouvent relevés dans la résolution suivante, votée à l'assemblée générale de la fédération patronale allemande, qui eut lieu le 22 mars à Dresde :

La III<sup>me</sup> assemblée générale de la Fédération allemande des entrepreneurs du bâtiment exige que tous les tarifs échéant à la fin mars de cette année soient renouvelés sur les bases d'un tarif-modèle, dont les principales dispositions seront les suivantes :

1. Les contrats doivent être établis entre les organisations centrales patronales et ouvrières et englober toutes les régions ou localités où il existe des fédérations locales ou régionales affiliées à la Fédération centrale des entrepreneurs du bâtiment.

Quant à la fixation des conditions spéciales de travail (taux des salaires, répartition des heures de travail, indemnité pour les heures supplémentaires, etc.), cela restera comme auparavant de la compétence des fédérations patronales et ouvrières citées plus haut. Il n'est donc point question de passer outre les conditions spéciales des régions économiques de l'Allemagne, ou d'éliminer les sous-fédérations lorsqu'il s'agit de la conclusion des contrats.

2. Le contrat-modèle assure aux fédérations des patrons la possibilité d'introduire les modes de rétribution qui répondent le mieux à leurs besoins (salaire unique, salaire à base multiple, ou salaire moyen). En changeant éventuellement le mode de rétribution, la

fédération centrale des patrons n'a pas l'intention de pousser à une réduction du taux des salaires.

3. Le travail aux pièces ne doit pas seulement être déclaré admissible, mais son application doit être assurée par le contrat général.

4. La sécurité des offices de placement patronaux existants ou à créer sera garantie par convention spéciale en dehors du contrat général, et cela de façon que ces offices ne soient nullement gênés par les organisations ouvrières.

5. Quant à la durée des contrats, une durée inférieure à trois ans sera exclue.

Cette résolution devra être communiquée comme dernière décision de la Fédération centrale des entrepreneurs du bâtiment aux fédérations centrales des ouvriers.

Au cas où les fédérations ouvrières se refuseraient à reconnaître le contrat-modèle (contrat général), le comité de la Fédération centrale des patrons est chargé de prendre les mesures nécessaires dès l'échéance des contrats en vigueur.

L'assemblée générale attend la réponse des organisations ouvrières jusqu'au 8 avril, elle se déclare d'accord avec une prolongation de la durée des contrats actuels jusqu'au 15 avril au plus tard.

Il va sans dire que les organisations ouvrières ont envoyé ballader et le contrat-modèle et ceux qui l'ont fabriqué. C'eût été un arrangement, par lequel seules les organisations ouvrières se seraient trouvées liées, sans que les patrons aient besoin de tenir compte des revendications ouvrières.

Ce serait pourtant trop fort si les grandes fédérations syndicales en Allemagne accepteraient de pareilles conditions sans broncher. Ce que la fédération centrale des patrons venait de réclamer aux organisations ouvrières, ce n'était ni plus ni moins que l'abandon des positions acquises pendant des années avec mille peines et sacrifices. Du côté des ouvriers, on était d'avis que si on forme de grandes organisations centrales, c'est justement pour pouvoir mieux résister à des attaques de ce genre, en attendant de réunir les forces pour pouvoir passer à l'offensive.

Au congrès extraordinaire de toutes les fédérations ouvrières du bâtiment, qui eut lieu le 4 avril, à Berlin, les délégués des maçons, ceux des charpentiers et des manœuvres du bâtiment, même les représentants des syndicats chrétiens, tous furent d'accord pour accepter la bataille et surtout pour refuser *énergiquement* les exigences patronales.

C'est ainsi qu'à partir du 15 avril le lock-out entra en vigueur.

Cependant, dès les débuts, l'opération patronale ne fonctionnait pas trop bien. Selon les décisions de la fédération centrale, il y aurait dû avoir plus de 315,000 ouvriers lock-outés; jusqu'à présent où la lutte entre dans la neuvième semaine, le chiffre maximum des ouvriers

atteints par le lock-out ne dépasse guère 180,000, selon les déclarations des patrons.

Les organisations syndicales annoncent 120,000 membres lock-outés, sur lesquels près de 30,000 ont pu trouver un emploi, soit dans une autre industrie, soit à l'étranger. En outre, on travaille sans aucune restriction, non seulement à Hambourg et à Berlin, mais depuis deux semaines à Brême et dans plusieurs petites villes allemandes. En outre, des pourparlers sont engagés à Cologne et à Strasbourg et, si toutes les prévisions ne trompent pas, un arrangement interviendra sous peu dans ces deux villes. Ainsi, le lock-out général risque fort de finir en queue de poisson.

Dans tous les cas, on peut être certain que la Fédération patronale de l'industrie du bâtiment en Allemagne n'atteindra pas son but, que messieurs les patrons auront de la chance s'ils ne s'en tirent pas trop mal de cette opération monstrueuse qui était destinée à affaiblir les organisations syndicales des travailleurs du bâtiment en Allemagne.

## Les organisations syndicales en Italie.

### L'organisation des ouvriers des campagnes.

Le mouvement syndical de l'Italie se distingue de celui des autres pays par ses fortes organisations des ouvriers de l'agriculture. Depuis 1906 jusqu'à nos jours, celles-ci ont augmenté le nombre de leurs membres de 70% environ. Cependant, la grande partie de ces organisations n'adhère pas à la fédération nationale des ouvriers de l'agriculture; elle se groupe par contre dans les chambres de travail. Le tableau suivant nous renseigne à ce sujet.

Tableau 4.

Départements	Nombre des sections	Nombre des membres	Membres faisant partie des chambres de travail	Membres de la fédération nationale
Piémont . . . . .	97	16,484	2,576	1,050
Liguria . . . . .	4	552	—	—
Lombardia . . . . .	217	40,540	13,456	12,958
Veneto . . . . .	71	23,444	7,270	725
Emilia . . . . .	958	183,986	139,850	87,317
Toscana . . . . .	65	6,233	1,040	1,966
Marche . . . . .	28	5,989	200	1,081
Umbria . . . . .	25	4,579	1,032	254
Lazio . . . . .	55	7,239	4,125	106
Abruzzi . . . . .	5	1,329	54	200
Campania . . . . .	25	4,527	434	—
Puglia . . . . .	73	76,221	10,082	2,035
Basilicata . . . . .	4	632	—	60
Calabria . . . . .	16	3,649	—	—
Sicilia . . . . .	161	49,616	9,304	—
Sardegna . . . . .	5	963	—	443
Total	1809	425,983	189,423	108,191

La fédération des ouvriers de l'agriculture ne comptait que 64,062 membres en 1906, il y a donc une augmentation considérable à noter.



Le tableau 4 nous indique que 55% environ des membres des sections ne font pas partie des chambres de travail, puis que seulement 25% environ de tous les syndiqués adhèrent à la fédération de leur métier. Les organisations de la Sicile, de la Calabre et de la Campanie n'ont aucun rapport avec la fédération. La fédération des ouvriers agricoles se tient entièrement sur le terrain des organisations modernes, elle prélève une cotisation annuelle de 10 ct. Les recettes se sont montées à 4933 fr. et les dépenses à 3578 fr. en 1907.

La fédération a traversé une période dans laquelle beaucoup de grèves ont éclaté. Cela n'a d'ailleurs rien d'étonnant quand on songe qu'en 1901 et 1902 les salaires variaient encore entre fr. 1.42 à fr. 1.61 par jour et que les femmes ne recevaient que 76 à 90 ct. Dans la période de 1901 à 1903, 897 grèves ont été annoncées; en 1904, encore 298 grèves. Il résulte des rapports de cette fédération qu'ordinairement 20 à 45% des participants n'étaient pas syndiqués.

De même que dans les autres métiers, nous rencontrons aussi parmi les ruraux la tendance de former des coopératives de production. La coopérative de Ravenna, par exemple, a réussi à se faire une position remarquable. Cette coopérative qui entreprend aussi des travaux de terrassement des communes et de l'Etat, comptait déjà 2775 membres en 1901; au 31 décembre 1905, elle possédait un capital de 206,949 fr. La chambre de travail de Reggio Emilia a également rendu de grands services aux ouvriers des campagnes, en fondant des coopératives agricoles. Dans cette région, on compte aujourd'hui 425 coopératives différentes avec 45,113 membres, dont la plupart sont syndiqués. Les coopératives des ouvriers agricoles forment la plus grande partie du nombre, le reste se compose de coopératives des plâtriers, peintres, mécaniciens et des vendeurs de lait. La dite chambre de travail possède une banque, qui fut fondée en 1903, et dont le chiffre d'affaires s'est monté à 18 millions de francs en 1907 (le capital est de 600,000 fr.).

Les coopératives de Reggio Emilia sont considérées comme des coopératives modèles dans tout le pays. Si nous examinons la statistique sur les grèves des ouvriers des campagnes, publiée antérieurement, nous remarquons que dans la région de Reggio Emilia où les coopératives ont pris une telle extension, le caractère de lutte des organisations n'a nullement souffert.

#### La centralisation des organisations syndicales.

Avec le développement des fédérations de métier, la nécessité d'un bureau central se faisait sentir et le bureau central de la fédération des chambres de travail convoquait un congrès des différentes fédérations de métier en 1902, à Milan. Les fédérations suivantes ont envoyé des délégués à ce congrès: Ouvriers agricoles, ouvriers sur métaux, cheminots, ouvriers du bâtiment, ouvriers du textile, ouvriers des ports, de l'Etat, du livre, de l'industrie hôtelière; ces fédérations comptaient en ce moment plus de 8000 membres. En outre, les fédérations suivantes étaient représentées: Cordonniers, chapeliers, ouvriers sur produits chimiques, tramways, ouvriers du gaz, commerce, ouvriers sur bois, lithographes, boulangers, orfèvres, coiffeurs, tanneurs, vitriers, ouvriers des journaux, typographes et souffleurs de bouteilles.

Le congrès nommait un comité national, et la création d'un secrétariat central fut décidée. A la fédération des chambres de travail, qui avait pour but la concentration de l'activité syndicale, on adjoignait un délégué de chaque fédération de métier et le tout formait le « Consiglio nazionale della resistenza ». Ce dernier nommait à son tour le secrétariat central, composé de quatre représentants des chambres de travail et d'autant de délégués des fédérations syndicales. Les deux organisations supportaient les frais en commun, en fixant d'avance la cotisation annuelle de chacune.

Cette organisation centrale et nationale, réunissant la confédération du travail et la fédération des chambres de travail, comptait en 1902 environ 570.000 membres; des instituteurs, des employés de l'Etat, des professeurs des universités, des voyageurs de commerce, des employés des postes, etc., en faisaient partie. Mais l'organisation patronale et le grand nombre de grèves perdues diminuaient rapidement le nombre des membres. La fédération des ouvriers agricoles en sortait et, en 1904, nous ne retrouvons que 205,362 membres faisant partie de cette centralisation.

Les conflits intérieurs dans les deux organisations, ainsi que les divergences de vue au sujet de l'action politique ont forcé le congrès, tenu à Gênes en 1905, de créer un autre bureau central qui fut nommé et appelé « Segretariato per la resistenza ». Mais les longues luttes internes avec les anarcho-syndicalistes nécessitaient une nouvelle réorganisation; surtout les fédérations industrielles en sentaient l'urgence et au mois d'octobre 1906 fut fondée la « Confederazione del Lavoro » avec siège à Turin. Les anarchistes de leur côté fondaient immédiatement le « Comitato nazionale della resistenza », organisation qui avait pour but de combattre la première; mais ils n'ont jamais réussi d'entreprendre une action de quelque importance et le vide se faisait autour d'eux.

#### La Confédération générale du travail italienne.

La « Confederazione del Lavoro » prospérait malgré tous ses adversaires, elle prenait une part active à la réalisation des lois pour la protection ouvrière, ainsi que pour leur amélioration. En 1907, elle comptait 190,422 membres dont 27,598 dans 84 sections autonomes, 97,429 dans 23 chambres de travail et 65,395 dans quatre fédérations de métier. Au 30 juin 1908, le total des membres était de 306,957, dont 20,038 dans 52 sections autonomes, 147,249 dans 35 chambres de travail et 139,670 dans 7 fédérations de métier.

Du 1<sup>er</sup> octobre 1906 au 30 juin 1908, l'administration financière accuse les chiffres suivants: Recettes, 37,240 fr.; dépenses, 33,101 fr., dont 3598 fr. pour la propagande, 7686 fr. pour des salaires, 3736 fr. au secrétariat international, 10,565 fr. pour le journal la *Confederazione del Lavoro*. Les collectes pour les grèves ont produit la somme de 15,311 fr.

Le journal de la confédération paraît à Turin. Selon les statuts, il doit chercher à unifier la lutte contre le capitalisme, il doit faire l'éducation des ouvriers syndiqués pour les transformer en ouvriers conscients, il doit aussi servir à la propagande en faveur de l'organisation syndicale en général. Il paraît une fois par semaine.

La Confédération générale du travail de l'Italie est une organisation qui englobe les fédérations syndicales, ainsi que des syndicats n'ayant pas de fédération nationale et qui se réclament de la lutte de classe. Voici les points principaux des statuts de la confédération qui fixent la tâche du comité:

- a) Direction du mouvement syndical en général et unification de l'action syndicale de commun accord avec les chambres de travail;
- b) Propagande en faveur de la fondation de fédérations de métier ou d'industrie, ainsi que pour la formation de bourses de travail;
- c) Rapport aux organisations affiliées sur les questions concernant les réformes sociales à introduire;
- d) Initiative en faveur de l'introduction de lois concernant la protection ouvrière auprès des autorités communales, des provinces et de l'Etat;
- e) Développement, éventuellement fondation de coopératives de production, surveillance de ces dernières;
- f) Action commune avec le parti socialiste sur le terrain de la politique sociale;



- g) Intervention et conciliation des divergences survenant entre les organisations affiliées;
- h) Propagande générale en faveur de l'organisation; instruction de la classe ouvrière sur les questions économiques et sociales;
- i) Réglementation des droits et devoirs réciproques des fédérations nationales entre elles et de ceux envers les organisations syndicales internationales;
- k) Travaux de statistique syndicale et sociale.

La «Confederazione del Lavoro» est dirigée par un comité principal de 11 membres (y compris le secrétaire général). Il y a en outre un comité de 30 membres qui examine et qui prend les décisions en cas d'actions importantes. Ce comité, dans lequel toutes les fédérations sont représentées, nomme aussi les vérificateurs des comptes.

Le comité principal, ainsi que le grand comité, est nommé par le congrès de la confédération. Le grand comité se réunit au moins une fois par année; il approuve les rapports, examine les questions et actions générales et fixe le programme d'action pour l'année courante.

La cotisation n'est pas égale pour toutes les organisations affiliées. Les fédérations des ouvriers agricoles payent 5 ct. par membre et par année, les fédérations d'industrie 10 ct. et les syndicats autonomes n'appartenant à aucune autre fédération payent 25 à 30 ct. La caisse de la confédération est en outre alimentée par des cotisations extraordinaires et par des soi-disant dividendes provenant des parts aux bénéficiaires des coopératives de production.

Les congrès de la confédération ont lieu tous les trois ans.

Déjà depuis plusieurs années, la Confederazione del Lavoro a à sa tête un camarade très consciencieux, autant comme fonctionnaire du mouvement syndical que comme bon membre du parti socialiste, *Rinaldo Rigola*, à l'activité duquel il faut attribuer, pour une bonne part, le développement du mouvement ouvrier en Italie.

Au dernier congrès, qui eut lieu du 6 au 9 septembre 1908, à Modène, se sont rencontrés les deux tendances dans le mouvement syndical. Il y avait grand débat entre les anarcho-syndicalistes et les partisans des organisations syndicales modernes. L'activité des dirigeants de la confédération fut approuvée par une écrasante majorité et celle des anarchistes sévèrement critiquée. La confédération fut déclarée comme la seule organisation centrale des syndicats de l'Italie ayant droit d'organiser des collectes en cas de mouvements prolétariens. Il fut aussi décidé que les fédérations syndicales doivent diriger et régler leurs mouvements eux-mêmes et que des collectes ne seront organisées que si une grève dure plus de 30 jours, et seulement sur la proposition des fédérations affiliées. La confédération doit examiner la tactique suivie, ainsi que les conditions ou les chances de succès de la lutte engagée en cas de besoin. Puis, il fut décidé qu'aucune grève générale ne puisse être déclarée sans l'approbation du comité de la confédération.

Il ressort de cet exposé que la Confédération générale du travail de l'Italie ressemble beaucoup à notre «Union suisse des fédérations syndicales». *R. K.*

### France.

Le secrétariat de l'Union suisse des fédérations syndicales avait reçu mandat par les fédérations corporatives de l'industrie du bâtiment de les représenter au congrès des travailleurs du bâtiment en France. Malheureusement, le mandat nous est parvenu trop tard pour pouvoir accepter cette mission. Nous sommes donc obligés de nous tenir au rapport publié par la Confédération générale du travail sur ce congrès.

### Le congrès du bâtiment.

Le congrès de la Fédération du bâtiment s'est tenu à Orléans, du 27 au 31 mars; 162 délégués y assistaient, représentant 280 syndicats avec 65,000 membres environ.

Ces chiffres éloquentes marquent les progrès faits dans l'organisation par nos camarades du bâtiment.

Le congrès unitaire de Paris d'abord, le congrès de Saint-Etienne ensuite, avaient donné aux militants les indications nécessaires pour mener à bien l'œuvre de centralisation des forces ouvrières. Nous ne pouvons que nous réjouir des résultats obtenus, tout en espérant que les camarades redoubleront d'activité pour mettre en application les résolutions votées au congrès d'Orléans.

L'ordre du jour comportait cinq questions principales: 1. Administration; 2. Propagande; 3. Législation; 4. Création de services annexes; 5. Ordre général.

Sur la première, la résolution adoptée fut la suivante:

Le bureau actuel sera augmenté d'un permanent, ce qui portera le nombre à quatre, répartis ainsi: deux secrétaires, deux trésoriers. Les fonctionnaires sont rééligibles. Les comités régionaux pourront déléguer, avec l'assentiment du comité fédéral, des délégués à la propagande, ainsi s'affirme le principe de décentralisation dans la propagande. Le livret fédéral devient obligatoire; le *Travailleur du Bâtiment* conserve son caractère de périodicité. Le congrès affirme son désir de voir se constituer partout où cela sera possible, sans nuire à l'organisation ouvrière, des syndicats d'industrie. Les fonds fédéraux devront toujours rester à la disposition de la fédération.

Pour la propagande, des mesures spéciales ont été adoptées, pour arriver à réaliser, dans le plus bref délai, l'unification des salaires, le repos hebdomadaire, la diminution des heures de travail. Au point de vue international, les délégués des différentes fédérations de l'industrie du bâtiment se réuniront avant le prochain congrès de Copenhague pour jeter les bases d'une Fédération internationale.

Dans les régions frontalières, aux époques des émigrations, des réunions seront organisées avec le concours de délégués français et étrangers, un service spécial de renseignements sur le mouvement migratoire devra fonctionner.

Le congrès adopte un ordre du jour invitant les délégués étrangers à étudier et à faire aboutir la proposition de la C. G. T. française, présentée à la dernière conférence internationale, tendant à la création de véritables congrès ouvriers internationaux.

Un débat très intéressant s'est ouvert sur la question de législation. Deux thèses étaient en présence: la première consistait à *repousser toute collaboration dans l'édification des lois*; la seconde, au contraire, soutenait *la nécessité pour l'organisation syndicale, de collaborer à la confection de toutes les lois sociales. Le congrès s'est prononcé pour la première thèse.* Il a estimé, à juste raison, que le mouvement ouvrier devait rester sur son propre terrain, celui de la lutte économique.

«La loi ne déterminant pas le fait social, mais étant déterminée par lui, il convient toujours de créer des faits nouveaux qui déterminent de nouvelles lois.»

Ces nouvelles lois seront autant de terrains sur lesquels pourra s'exercer notre action révolutionnaire.

Une résolution réclamant l'assimilation des maladies professionnelles aux accidents du travail fut également adoptée. Le comité fédéral fut, en outre, chargé de s'aboucher avec le comité confédéral, en vue d'organiser une campagne pour obtenir les modifications nécessaires sur la loi des accidents du travail et l'extension de la loi de 1884 aux pays de protectorat.

*Le congrès s'est également prononcé contre les coopératives de production.* Pour la création de l'orphelinat, il a jugé que l'état actuel de l'organisation ne permettait pas



d'assumer de pareilles charges. Tout en reconnaissant le principe excellent, il a remis son application à une date plus éloignée.

Sur la création d'un conseil judiciaire fédéral, il a estimé que, pour l'instant, celui de l'Union des syndicats de la Seine devait suffire.

*En face des projets de réformes sociales, le congrès décide d'obliger, par une pression extérieure faite d'agitation, de propagande, de meetings, les parlementaires à apporter à ces réformes les modifications jugées nécessaires par les travailleurs.*

Sur l'attitude de la classe ouvrière en cas de guerre et l'antimilitarisme, les résolutions de Saint-Etienne et de Marseille furent confirmées. V. J. S.

\* \* \*

Il nous semble que ce congrès indique une volonté ferme chez les travailleurs du bâtiment en France, à réaliser par une organisation sérieuse — basée sur le principe de nos fédérations industrielles — le plus d'améliorations immédiates possible.

Toutes les décisions prises par ce congrès, sauf une, prouvent que les travailleurs syndiqués en France commencent à envisager leur tâche tout comme on l'envisage dans les autres pays, soit en Belgique, en Allemagne, en Autriche ou en Suisse.

Ainsi le terrain se prépare où l'entente internationale pourra passer de l'état théorique à la réalisation pratique. En face d'un tel progrès, on peut bien se consoler de la concession faite à la religion anarchiste de ne pas collaborer directement à la confection des lois.

### Russie.

On ne reçoit que rarement des nouvelles du mouvement syndical en Russie qui a énormément souffert par la réaction.

L'organe socialiste français *Le Socialisme* publie au sujet des grèves en Russie de 1905 à 1908 les indications suivantes :

#### *Le mouvement gréviste en Russie.*

Le ministère du commerce et de l'industrie vient d'éditionner un volume consacré au mouvement gréviste de 1905 à 1908. Cette étude est basée sur les rapports des « inspecteurs du travail », fonctionnaires qui jouent, entre autres rôles, d'intermédiaires entre les patrons et les ouvriers. Elle donne un tableau assez complet du mouvement ouvrier en Russie.

Le premier fait qu'on constate en étudiant ce livre, c'est l'abaissement considérable et progressif du mouvement gréviste en Russie.

Ainsi, en 1905, avaient lieu 13,995 grèves, avec 2,863,173 grévistes; en 1906, 6114 grèves, avec 1,108,406 grévistes; en 1907, 3573 grèves, avec 740,074 grévistes; en 1908, 892 grèves, avec 176,101 grévistes.

Le nombre de grèves en 1908 était donc quinze fois moindre qu'en 1905, et le nombre de grévistes dix fois moindre qu'en 1905.

Quant aux grèves ayant un caractère politique, elles deviennent de plus en plus rares. Le nombre d'ouvriers qui y participent (Premier Mai, anniversaire du 23 janvier, du 30 octobre, etc.) est minime.

Il faut chercher les causes de ce fait dans la crise économique qu'ont subie plusieurs branches de la grande industrie et dans l'amélioration de l'organisation des capitalistes. Et puis, les ouvriers ont en général perdu la foi qu'ils avaient en ce moyen, car si la grève est un très bon moyen de lutte contre l'exploitation excessive des capitalistes dans les pays où la liberté politique existe, elle n'est pas suffisante du tout en Russie, où règne l'absence complète de toute liberté.

Il suffit d'examiner la statistique des grèves en Russie durant les dix dernières années pour voir que la désillusion des ouvriers est suffisamment fondée.

De 1895 à 1904, 23 % de grèves finissaient à l'avantage des ouvriers et 51 % à l'avantage des patrons.

En 1905: 24 % à l'avantage des ouvriers et 30 % à l'avantage des patrons.

En 1906: 35 % ont été gagnées par les ouvriers, 30 % par les patrons.

En 1907, les ouvriers gagnèrent 16 % des grèves, et les patrons 57 %.

Et enfin, en 1908, les ouvriers 14 % seulement, et les patrons 69 %.

Ajoutons aussi que la réaction tsariste a jeté hors de Russie tous les militants qu'elle n'a point fait mourir dans les supplices ou les cachots, décapitant de cette manière le mouvement prolétarien, incapable, pour longtemps encore, de reprendre sa marche. *Socialisme.*

\* \* \*

Sans doute, il y aura eu de nombreuses grèves qui ont échappé à l'enquête ministérielle. Cependant, ces indications données permettent, de se faire une idée de la situation générale et d'établir des comparaisons entre le mouvement syndical en Russie et celui d'autres pays.

### Le mouvement syndical en Finlande.

La production capitaliste en Finlande étant encore jeune, il en est de même de son corollaire, le mouvement syndical. Ce n'est qu'autour de 1860 que l'exploitation capitaliste commença à prendre pied en Finlande, mais très lentement. A part les tuileries et scieries, il n'y avait même en 1870 pas encore d'établissements industriels de quelque importance, malgré que le gouvernement, le sénat finnois faisait tout son possible pour développer l'industrie du pays. A cette époque fut fondé l'industrie textile à Tammerfors, ville qui est aujourd'hui une des plus grandes et des plus industrielles de Finlande.

Le développement de l'industrie donnait lieu à de profonds changements dans le milieu social. Les nouvelles exigences de l'industrie faisaient sauter les anciennes lois féodales, quoiqu'en Finlande le servage proprement dit ne fut jamais une institution légale. La liberté du travail fut réclamée et obtenue par les entrepreneurs. En dix ans à peine, ils ont réussi à pousser la journée de travail à 12 et 14 heures et le salaire des ouvriers qualifiés fut baissé jusqu'à 2 fr. par jour. En 1880, les sociétés ouvrières ont trouvé par des relevés statistiques que le nombre des heures de travail dépassait même souvent ce chiffre.

Le mouvement ouvrier ne tardait pas à apparaître. Les premiers syndicats furent fondés en 1888. D'abord, ce n'étaient que les ouvriers de métier qui en comprenaient la nécessité, tandis que les ouvriers de la grande industrie se montraient plutôt indifférents vis-à-vis de l'organisation. Les organisations syndicales et politiques de cette époque avaient un caractère petit-bourgeois; les dirigeants prêchaient l'entente entre patrons et ouvriers et cherchaient à concilier les intérêts opposés. Il fallut presque dix ans de dures expériences pour convaincre les ouvriers de la nécessité de se libérer de leurs « amis » et de faire leurs affaires eux-mêmes.

La rupture devenait complète en 1895. Les ouvriers du bâtiment de Helsingfors entraient en mouvement, afin d'obtenir une augmentation de salaire et une réduction des heures de travail. Ce fut la première lutte syndicale en Finlande. Maintenant, des grèves éclataient partout et quelque avantage, tant minime fut-il, était toujours obtenu. Les salaires ne s'élevaient que d'un ou

de deux centimes. En 1896 commença la lutte contre la journée de 12 heures et, déjà en 1897, les ouvriers de la capitale avaient obtenu la journée de dix heures et les petites villes suivaient l'exemple donné. Les ouvriers de l'industrie réussissaient en même temps de réduire la journée à 10 et 11 heures. Les ouvriers du pays entier se réveillèrent et les syndicats locaux s'unissaient entre eux. La première fédération, celle des typographes, fut fondée en 1897. Peu à peu suivaient les selliers, les charpentiers, les tailleurs, les peintres et les maçons. En 1900, il y avait des fédérations de tous les métiers, mais l'effet qu'elles produisaient était très limité. Les cotisations étaient incroyablement basses, seulement 25 à 50 ct. par année. Il est compréhensible que les caisses des fédérations n'avaient pas une grande importance et on ne pouvait ni mener une lutte méthodique ni payer des secours réguliers. Malgré que ces fédérations étaient des organisations très faibles, on cherchait néanmoins à les centraliser et, déjà en 1899, l'idée était sur le point d'être réalisée, lorsque les deux villes principales, Helsingfors et Tammerfors rivalisèrent entre elles pour avoir le siège et l'idée fut abandonnée pour le moment.

Après 1900, toutes les tentatives pour grouper les fédérations syndicales en une organisation centrale échouèrent devant la réaction russe qui privait le peuple finnois du droit de coalition. Toutes les fédérations furent dissoutes et s'il n'en était pas de même des syndicats, ils ne pouvaient que végéter péniblement sous la pression gouvernementale. Partout la police se mêlait des mouvements et on défendait aux journaux ouvriers de publier des articles sur les grèves. Ce régime de violence poussait le peuple à donner de toute sa force du côté de la politique et la lutte syndicale fut reléguée à l'arrière-plan. Au mois de novembre 1905, le peuple finnois réussit à briser les forces réactionnaires russes au moyen d'une grève générale de huit jours — favorisée par le fait que la révolution battait son plein dans l'empire russe. La constitution avec les libertés d'autrefois fut de nouveau reconnue et le mouvement syndical pouvait de nouveau se développer. Les forces retenues peu avant par l'action politique se jetèrent tout à coup du côté du mouvement syndical. En peu de jours, des centaines de syndicats furent fondés. Le 17 avril 1907, 18 fédérations formaient une organisation centrale qui comptait en 1909 30 fédérations adhérentes.

Les chiffres suivants montrent le développement des organisations syndicales à partir de 1905 :

Année	Fédérations	Syndicats	Membres
1906	—	214	11,184
1907	18	429	23,419
1908	27	585	23,126
1909	30	691	24,009

Mais ce n'est pas seulement le nombre des membres, mais aussi les moyens des organisations augmentaient rapidement. Une fois la nécessité des organisations centralisées reconnue, les ouvriers ne tardèrent pas à faire de plus grands sacrifices financiers. L'état de caisse des fédérations syndicales, groupées dans l'organisation centrale, était le suivant :

Année	Recettes Fr.	Dépenses Fr.	Solde en caisse Fr.
1907	139,340	94,843	62,464
1908	359,232	283,418	244,516

Ces chiffres nous montrent que les recettes des fédérations ont considérablement augmenté.

La presse syndicale qui n'a pu entrer en fonction qu'après la grève générale montre aussi un développement remarquable.

Les fédérations suivantes possèdent des journaux :

	Paraissant :	Edition :
Cordonniers . . . . .	4 fois par année	1,500 exemplaires
Peintres . . . . .	4 » » »	1,500 »
Ouvriers des scieries	4 » » »	4,000 »
Typographes . . . . .	2 » » mois	1,800 »
Relieurs . . . . .	4 » » année	500 »
Maçons . . . . .	1 » » mois	1,500 »
Ouvriers sur bois . . . . .	4 » » année	3,000 »
» des ports . . . . .	1 » » semaine	1,000 »
Cheminots . . . . .	1 » » »	1,500 »

Total 16,300 exemplaires

En dehors de l'organisation centrale se trouvent encore les fédérations des peintres et des cheminots.

Malheureusement, il n'a pas encore été possible d'élever l'organisation intérieure des fédérations à la hauteur voulue. A part les caisses de grèves, il n'y a pas d'autres caisses de secours, quoiqu'il y aurait grandement besoin d'introduire les secours en cas de chômage et de maladie. Cela contribuerait beaucoup à faire augmenter le nombre des membres et, ce qui est plus important encore, de les faire rester fidèles à l'organisation.

Le mouvement syndical a forcé les patrons de s'organiser de leur côté et, de ce fait, la lutte est devenue plus difficile. Les ouvriers seront forcés de concentrer toujours davantage leurs forces et d'englober le dernier syndicat dans l'organisation centrale.

Maintenant se montre encore, à côté de la force du capitalisme, le danger russe qui menace de nouveau le mouvement ouvrier. L'année 1905 est encore à la mémoire de tous et les souvenirs des luttes passées remplissent toujours les cœurs de craintes motivées.

Vu la situation actuelle en Russie, il n'est pas impossible que la force brutale n'interrompe encore une fois l'œuvre des syndicats; qu'elle puisse les détruire tout à fait n'est pas à craindre, mais une paralysie du mouvement ouvrier est ardemment désirée par les entrepreneurs.

M. M.



## Notes statistiques.

### Chronique économique.

#### Recettes douanières de la Confédération.

(Valeur en millions de francs.)

	1905	1906	1907	1908	1909	1910
Janvier . . . . .	3,11	3,76	4,91	5,08	4,54	5,29
Février . . . . .	4,30	3,68	5,03	5,58	5,02	5,60
Mars . . . . .	4,93	4,67	6,00	6,28	6,30	7,08
Avril . . . . .	4,74	4,40	6,26	5,89	6,00	6,83
Mai . . . . .	4,97	4,99	6,02	5,84	6,09	—
Juin . . . . .	4,50	5,05	5,72	5,60	6,00	—
Juillet . . . . .	4,71	5,23	5,84	5,36	5,61	—
Août . . . . .	4,73	5,18	5,90	5,18	5,63	—
Septembre . . . . .	5,10	5,54	5,88	5,97	6,44	—
Octobre . . . . .	5,60	6,50	7,06	6,86	7,62	—
Novembre . . . . .	5,77	5,93	6,38	5,72	6,75	—
Décembre . . . . .	11,03	7,17	7,30	6,88	8,35	—
	63,50	62,10	72,30	70,30	74,39	—

Administration : Imprimerie de l'Union, Kapellenstrasse 6, Berne.